Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_126-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_126-DE

DCC2026-126

VIE COURANTE
15- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités de la Villeneuve Braouic à Quimperlé – Cession prioritaire d'une parcelle à l'entreprise « STC Recyclage » (annexe)

Messieurs Stan et Tony Cazuguel sont gérants de la SAS « STC Recyclage », entreprise créée en 2022 dont le siège social se situe à Clohars-Carnoët, spécialisée dans le recyclage et la valorisation des matériaux de démolition et de construction.

Dans le cadre du projet global de développement de STC Recyclage sur la zone d'activités de la Villeneuve Braouic à Quimperlé, et complétant la délibération précédente relative à la cession des parcelles BY 207, BY 380 et une partie de la parcelle BY 110, Messieurs Stan et Tony Cazuguel, gérants de la SAS « STC Recyclage », sollicitent également Quimperlé Communauté pour l'acquisition en priorité de la parcelle cadastrée section BY n°378, d'une superficie de 2 603 m².
Cette cession ne sera possible qu'à partir de la réalisation de la phase 2 du projet de dépôt TBK et à la libération effective de la parcelle.

Cette parcelle viendra s'ajouter aux parcelles déjà cédées (BY 207, BY 380 et une partie de la BY 110) afin de permettre à STC Recyclage de disposer d'un ensemble cohérent pour son projet d'implantation et de développement sur la zone d'activités.
Cette cession fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire pour validation définitive, une fois les conditions susmentionnées remplies.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER le principe de cession prioritaire à STC Recyclage de la parcelle cadastrée BY 378 d'une surface de 2 603 m², pour une durée de 3 mois une fois la phase 2 du dépôt TBK réalisée et une fois que la parcelle sera libérée

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE le principe de cession prioritaire à STC Recyclage de la parcelle cadastrée BY 378 d'une surface de 2 603 m², pour une durée de 3 mois une fois la phase 2 du dépôt TBK réalisée et une fois que la parcelle sera libérée

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_126-DE

ANNEXE - Cession prioritaire - Zone d'activités de la Villeneuve Braouic à Quimperlé – Cession prioritaire d'une parcelle à l'entreprise « STC Recyclage » (annexe)

